

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- <u>Contactez-nous</u> !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Communautaire POL du 7 mars 2024

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 mars 2024



(Note du rédacteur : je n'ai pas pu être présent à ce conseil, je ne fais donc qu'une liste des délibérations.)

Il y avait 2 conseil ce jeudi 7 mars 2024.

Le premier était dédié au Débat d'Orientation Budgétaire, dont vous trouverez le document ci-dessous :

DOB 2024

Comme pour la commune, le DOB ne donne pas lieu à un vote.

Le deuxième conseil communautaire était un conseil régulier dont voici l'ordre du jour :

Représentation

- Motion pour la régénération de la ligne de train Angoulême-Limoges
- Motion relative à la suppression massive de crédits dans le budget 2024 de l'État

Représentation

• Commissions communautaires - Modification

- Commission d'appel d'offres Élection d'un membre suppléant
- Syndicat mixte des bassins Bandiat-Tardoire 'SYMBA Bandiat-Tardoire'
 Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant
- Syndicat mixte d'adduction d'eau potable 'SIAEP Vayres et Tardoire'
 Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant
- Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Charente Amont 'SMACA'
 Election d'un membre suppléant

Personnel

• Tableau des emplois au 1er avril

Finances et prospectives, administration générale

• Transport et traitement des boues d'épuration - Actes modificatifs

Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire

 Convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement route de Chantegros

Développement touristique

- Aire de camping-car à Oradour-sur-Glane Convention d'occupation du domaine public
- Réserve naturelle nationale Approbation du budget prévisionnel de fonctionnement 2024 et demande de subvention auprès de l'Etat pour l'exercice 2024
- Réserve naturelle nationale Approbation du plan d'actions 2024

Animation du territoire et action culturelle

• Cité du cuir - Procédure de décoration des constructions publiques dite du '1% artistique'

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint : Deliberations-20240307

La plupart des délibérations n'ont donné lieu à aucun débat et ont été votées à l'unanimité. (Note du rédacteur : si j'avais été présent, comme pour le conseil municipal, je n'aurais pas pris part au débat ni au vote sur la deuxième motion.)

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : <u>Decisions-20240307</u>



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - ∘ <u>Commissions POL</u>
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

<u>Réunions du Conseil Municipal du 4</u> <u>mars 2024</u>

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 mars 2024





DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2024

Conseil Municipal - Lundi 4 mars 2024



Le 4 mars 2023 se sont tenues trois réunions du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Philippe Gandois était absent, représenté par Bernard Beaubreuil.

Jean-Sébastien Piel était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Clémence Pique était absente, non représentée.

(Note du rédacteur : Étant moi-même absent à ce conseil, le compte-rendu sera donc un peu plus succinct que d'habitude.)

Début de la séance à 18h30, la première réunion est dédiée à l'élection du Maire.

lère Réunion du Conseil :

Élection du Maire

Sous la présidence de séance de Michèle Brenac, doyenne du conseil

municipal, l'élection du Maire a eu lieu, avec un seul candidat : Hervé Beaudet.

Nathalie Tarnaud a alors pris la parole pour expliquer pourquoi nous ne présentions pas de candidat :

Madame la présidente de séance, chers collègues,

Le point de vue du groupe Énergie citoyenne sur le moment politique que nous vivons est connu puisque nous en avons fait part publiquement lors du dernier conseil municipal.

Face à une manœuvre tactique qui révèle au grand jour les rivalités au sein de la majorité dans la perspective des élections municipales de 2026, nous ne présenterons aucune candidature et nous voterons blanc.

Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas la campagne électorale que souhaite lancer dès maintenant la majorité, personne n'étant dupe du calcul politicien auguel nous assistons.

Ce qui nous préoccupe, c'est Saint-Junien et son avenir, à l'heure où de toutes parts notre monde montre de l'instabilité : réchauffement climatique, catastrophes environnementales, tensions sociales, difficultés économiques, fragilité des démocraties...

Confrontés à ces défis inédits et ces évolutions multiples, comment agissons-nous concrètement dans notre commune ?

Voilà la question essentielle qui devrait tous nous mobiliser.

Que personne ne s'inquiète, le temps des élections viendra; la précipitation ne changera rien au calendrier. Les Saint-Juniaudes et les Saint-Juniauds choisiront alors leur projet, leur équipe et — véritablement encore plus cette fois-ci — leur maire.

Cette intervention a eu droit à une réponse virulente et prolongée du Maire (pardon, de l'ancien Maire) Pierre Allard, nous reprochant d'être intervenus et de politiser cette manoeuvre en indiquant que nous étions les premiers à parler de 2026. (Note du rédacteur : que ce soit dans son discours de démission ou dans sa lettre jointe au P'tit Bonjour, il y faisait référence lui-même.) Il indique que cela montre surtout que sa majorité est soudée...

Yoann a regretté cette attaque. Il a rappelé que cette intervention était parfaitement justifiée puisqu'elle a permis d'expliquer, en toute transparence, la position du groupe Énergie citoyenne par rapport à l'élection du maire. Yoann a ajouté que la démocratie, c'est respecter l'autre et son point de vue, possiblement différent. Il devient usant et grave de subir des attaques dépourvues de tout lien avec le débat de fond.

Il est ensuite procédé à l'élection du maire. Hervé Beaudet est élu à la majorité, avec 27 voix et 5 votes blancs.

Il a pris la parole pour remercier ses collègues et rappeler le travail fait par son prédécesseur depuis 2001 et les défis qui l'attendent.

Il a été félicité par des représentants de tous les représentants des partis de sa majorité, puis, par Yoann Balestrat :

Monsieur le Maire, cher Hervé,

Sans revenir sur le contexte, je souhaite, au nom du groupe Énergie citoyenne, vous adresser nos félicitations républicaines.

Vous l'avez déclaré, votre personnalité politique n'est pas celle de votre prédécesseur. Mais il ne suffit pas de l'affirmer. Il faut le prouver, le traduire par des actes. Monsieur le Maire, nous vous invitons à marquer le début de votre entrée dans vos nouvelles fonctions par des décisions fortes, par exemple en revenant sur le funeste projet de vente des Goulas ou en revenant sur l'étrange projet de cession de La Giboire.

Par ailleurs, vous le savez parfaitement compte tenu de votre expérience d'élu, être maire, ce n'est pas simplement être le chef de file d'une majorité. C'est aussi être le garant de la démocratie locale, dans tous ses aspects, c'est-à-dire de la qualité des échanges au sein de notre assemblée à la transparence des dossiers en passant par la considération accordée à la minorité.

Monsieur le Maire, vous pourrez compter sur les membres du groupe Énergie citoyenne pour maintenir un dialogue respectueux, serein et constructif, toujours empreint de franchise et d'engagement, comme nous l'avons fait depuis le début du mandat. Malheureusement sans surprise, le nouveau Maire a rappelé qu'il ne changerait pas de cap et resterait fidèle à la majorité et aux projets en cours, et que sur ces sujets, la justice trancherait. Il a aussi rappelé qu'il restait bien sûr tout à fait là pour les autres points qu'énonçait Yoann.

Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Il était demandé de valider le nombre des adjoints (9, le maximum possible pour une ville de notre taille). Yoann prend alors la parole au nom des élus Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme nous l'avions fait lors de la première séance du conseil municipal de la mandature, en mai 2020, notre groupe Énergie citoyenne s'abstiendra sur cette délibération. En effet, nous considérons — toujours aujourd'hui — qu'il est naturel qu'il revienne à la majorité de décider du nombre d'adjoints, en fonction de l'organisation qu'elle souhaite mettre en place au sein de l'exécutif municipal.

Voté à la majorité, 5 absentions (notre groupe).

Puis le vote de la liste des adjoints :

- Nadège Coucaud, Chargée des affaires sociales et périscolaires
- Thierry Granet, Chargé de la politique évènementielle, de l'identité patrimoniale et du devoir de mémoire
- Éliane Croci, Chargée des travaux, des bâtiments et de l'aménagement durable
- Bernard Beaubreuil, Chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale
- Julia Sebbah, Chargée de la petite enfance
- Philippe Gandois, Chargé du sport pour tous, des loisirs et du tourisme
- Esther Rasoa-Fenosoa, Chargée de l'urbanisme et de la politique environnementale
- Lucien Coindeau, Chargé de l'action culturelle
- Aurabelle Pesqué, Chargée des finances, des affaires générales et de la communication

Cette fois-ci, c'est Corinne Guillot qui a pris la parole pour notre groupe :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Fidèles à ce que notre groupe a fait au début de ce mandat, les élus Énergie citoyenne ne proposeront pas de liste concurrente. En effet, il paraît évident qu'une telle proposition émane du groupe dont le maire est issu.

Nous voterons donc blanc.

Voté à la majorité, 5 votes blancs.

Après le vote, Nadège Coucaud s'est félicitée que la Municipalité (Maire plus adjoints) soit maintenant en parité parfaite, que c'était un symbole fort. Et que le symbole était d'autant plus fort en ce jour d'inscription de l'IVG à la constitution.

Yoann a lors remercié Nadège de reprendre un élément que notre groupe avait soulevé lors du <u>conseil d'installation en 2020</u>, où nous avions regretté que la Municipalité ne soit pas purement à la parité. Il a ainsi rappelé, avec une note d'humour, que nos propositions ne sont donc pas toujours si mauvaises puisque la majorité finit par les reprendre…

2e Réunion du Conseil :

Débat d'Orientations Budgétaires 2024



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2024



Ci-dessous le document de base au débat.

DOB 2024 - Commune de Saint Junien

(Note du rédacteur : Il n'est pas question ici de voter sur les orientations budgétaires, cette délibération n'ayant pas de caractère décisionnel, mais de prendre acte de la tenue de ce débat.)

Stéphanie Fourgeaud, directrice générale des services (DGS) de la commune, prend la parole pour présenter le document, en reprenant pour la plupart les textes et informations y figurant.

Yoann Balestrat prend alors la parole :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Les éléments qui nous ont été clairement présentés ne peuvent que nous conduire à souhaiter une refonte du mode de financement des collectivités territoriales afin de garantir pleinement le principe de libre administration. Car, en matière de ressources, au-delà même du volume, qui est une problématique majeure, se pose la question des leviers ou plutôt de l'absence de leviers que nos collectivités peuvent activer. Nous le déplorons malheureusement chaque année un peu plus...

En matière d'investissement, vous le savez, notre groupe soutiendra les projets qui s'inscriront dans les objectifs que nous ne cessons de défendre, à savoir le respect de l'environnement et la justice sociale. Préparer l'avenir, un avenir serein, se joue maintenant. Personne ne peut nier les effets rapides et brutaux du réchauffement climatique dûment établi par la communauté scientifique internationale, et qui frappent bien souvent de manière encore plus dure les personnes les plus précaires. Nous le constatons tous, les désastres s'enchaînent : mégafeux fréquents, canicules quasi-habituelles, grêles inédites, inondations répétées... Il nous faut urgemment agir, à tous les niveaux. C'est pourquoi la préservation de la nature, la lutte contre l'artificialisation ou encore la sobriété énergétique doivent être des axes prioritaires de la politique d'investissement communale, Saint-Junien, malaré le contexte financier contraint, doit être au rendez-vous des défis auxquels nous faisons face.

Je vous remercie.

L'ancien Maire lui répond que c'est un point d'accord : le changement de la fiscalité est attendu et promis depuis des années mais on ne le voit pas venir... Il craint que ce ne soit enterré.

La conseil prend acte que le débat s'est tenu et Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance. La troisième séance peut être ouverte.

3ème Réunion du Conseil :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1er février 2024

Le procès-verbal de la séance du 1er février est <u>en ligne sur le site de la Mairie</u>. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails (<u>Réunion du Conseil Municipal du 1er février 2024</u>).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Vous trouverez ci-joint la liste de tous les points pour lesquels il nous a été demandé de voter la délégation permanente du Conseil Municipal au Maire.

Delegations-2024

Frank Bernard prend la parole pour expliquer pourquoi nous sommes contre, comme en 2020 :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme nous l'avions fait remarquer lors de la première séance du conseil municipal de la mandature, en mai 2020, la délibération qui nous est soumise n'est pas anodine. Concrètement, il nous est demandé en tant que conseillers municipaux de nous dessaisir, de façon permanente, au profit du Maire, de certaines compétences.

Nous pouvons comprendre l'objectif d'efficacité de l'action administrative qui nous est présenté comme la justification de cette proposition. Mais il ne faut pas en venir à amputer notre assemblée de compétences pouvant revêtir un aspect stratégique.

Quand on regarde de plus près les items qu'il est proposé de déléguer, il est par exemple question de la possibilité de procéder à la réalisation d'emprunts pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros ou de la possibilité de réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximal de 1,5 million d'euros. Ce n'est pas rien et aucun élément ne justifie une délégation permanente au Maire.

Il serait préférable que, sur ces points majeurs, il incombe au conseil municipal de se positionner.

C'est pourquoi nous ne pourrons que voter contre cette délibération.

Hervé Beaudet a tenté d'expliquer que cela ne concernait que des points votés au budget, comme son prédécesseur en 2020. (Note du rédacteur : cette liste de délégations n'est pas figée, chaque municipalité choisit quelle délégations accorder ou non à son maire à partir d'un liste définie par la loi. La majorité a voulu que l'on vote toutes les délégations possibles...). Yoann a rappelé que le problème ici n'est pas, le cas échéant, de recourir à l'emprunt ou à une ligne de trésorerie. Le problème est de dessaisir le conseil municipal d'une compétence non anodine au regard des montants, sachant qu'aucun caractère d'urgence ne peut venir justifier cette délégation permanente.

Voté à la majorité, les 5 élus de notre groupe ayant voté contre.

Mises à jour des commissions

Voici la liste des commissions après l'élection des adjoints.

CM20240304-2

Voté à l'unanimité.

Délégations - commissions - représentions

Voici la liste mise à jour : CM20240304-3

Voté à l'unanimité.

Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2024

Considérant le besoin des associations ayant signé des conventions de financement pluriannuel avec la commune tel que la loi l'impose :

- Soit parce que la saison sportive est déjà entamée
- Soit parce que le budget de l'association repose sur le financement municipal
- Soit que leur action est continue alors que leur financement est lié à des crédits d'Etat mis en œuvre au cours du deuxième trimestre de l'année en cours

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à un premier versement de subvention, pour répondre aux besoins de trésorerie des associations ci-après :

• L'ASSJ Rugby : 21 250 €

L'ASSJ Football : 5 500 €
Le Roc ASSJ : 23 750 €
L'ASSJ Athlétisme : 20 500 €

Voté à l'unanimité.

Tableau des emplois au 1er avril 2024

Ci-joint le tableau des emplois mis à jour :

CM20240304-4

Voté à l'unanimité.

Tarif - Repas des enseignants - Rectificatif

Il est proposé de voter un rectificatif aux tarifs de restauration pour les enseignants ou stagiaires enseignants suite à une erreur qui s'est glissée dans le recueil.

Il est proposé que la tarification des repas des enseignants et enseignants stagiaires pour l'année 2024 soit corrigée, telle qu'elle aurait dû être prise dans la mise en œuvre du recueil des tarifs, soit le 1er janvier 2024. La nouvelle tarification à appliquer aux enseignants ou stagiaires enseignants est de 7,40 € par repas.

Voté à l'unanimité.

Remerciements

Pas de remerciements cette fois-ci.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Décisions - CM - Mars 2024

Ouestions Diverses

Alex Gerbaud a alors voulu prendre la parole pour dénoncer, dans un discours de 3 pages, notre tribune sur les villes marchables parue dans le dernier P'tit Bonjour. Dans un discours où il soutient le travail du collectif « Place aux piétons », il en dénonce les résultats, leur reprochant de n'avoir aucun sens car non représentatifs. Il nous accuse de malveillance et de manque de transparence en n'indiquant pas le nombre de participants pour la ville de Saint-Junien (32). Il énumère ensuite tout un tas d'actions, dont la plupart n'ont rien à voir avec le sujet, pour démontrer que la majorité fait déjà beaucoup.

Notre groupe a répondu que nous n'avons fait que relater les résultats

d'une enquête nationale solide, qui ne se base pas que sur les réponses, mais fait des études statistiques (deuxième édition du baromètre villes marchables). Le collectif « Place aux piétons » ne publie des résultats sur une ville que s'il a des résultats significatifs, dont acte. Yoann a rappelé que sur une tribune de 1300 signes, on ne peut pas rentrer dans le détail, mais que par transparence, nous avons renvoyé vers l'étude, justement (lien sur notre site). Yoann a regretté le fait que lorsqu'une étude va dans le sens de la municipalité, alors elle ne présente aucun biais méthodologique. Par contre, lorsqu'une étude est défavorable à la municipalité, alors la majorité cherche à la discréditer... Yoann a également déploré les attaques incessantes. Il a dénoncé la technique visant à prendre la parole pendant longtemps sur un point non inscrit à l'ordre du jour pour attaquer la minorité pour faire du « buzz » dans les journaux. De plus, il a rappelé que cela n'était pas conforme à notre règlement intérieur (il faut demander avant la séance l'inscription de points à l'ordre du jour) et ne permettait pas un débat serein au sein du conseil. Enfin, Yoann a indiqué que si, pour la majorité, la question des mobilités douces n'est pas un problème dans notre ville (« Tout va très bien Madame la Marquise ! »), pourquoi alors prendre autant de temps pour tenter de se justifier ?

L'ancien Maire a alors, encore une fois, pris longuement la parole pour attaquer notre groupe.

Hervé Beaudet a conclu en disant que beaucoup de choses avait été faites mais qu'il y avait encore du travail sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 20h15.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
 - ∘ <u>Actualités</u>
 - ∘ Vie du groupe

- ∘ Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- Départementales 2021
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- Réflexions
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

<u>Droit de réponse au Populaire du</u> centre

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 mars 2024



(Ce droit de réponse a été envoyé à la directrice de la publication du Populaire le 17 février en <u>réponse à l'article ci-joint</u> : aucune publication, ni même aucune réponse à cette heure)

Droit de réponse : conseil communautaire du 8 février

Dans l'article relatant le conseil communautaire du 8 février 2024, si nous pouvons regretter que le déroulé de la réunion ne fasse aucune mention de nos questions et interventions, c'est bien la place faite à l'envolée théâtrale et irrespectueuse d'un élu de la majorité qui nous fait réagir.

L'auteur de l'article n'a certainement pas lu notre tribune, qu'il

indique être dans le journal « P'tit Bonjour », alors qu'elle est parue dans le journal communautaire « Avec Vous » du mois de décembre. Nous souhaitons donc citer cette tribune rédigée en novembre dernier dans son intégralité pour que les lecteurs se fassent un avis sur les propos soidisant « graves et infamants » que dénonçait cet élu :

Nous avons tous entendu parler de situations compliquées au centre culturel La Mégisserie, à l'école de musique Jean-Ferrat et au Ciné-Bourse...

Si la présente tribune n'est pas le lieu pour exposer les responsabilités des uns et des autres face à ces diverses difficultés, notre préoccupation reste entière quant au bon fonctionnement de ces différentes structures intercommunales.

En effet, quand on regarde l'état de notre société et l'évolution du monde, comment ne pas comprendre l'importance d'une politique culturelle ambitieuse et populaire ?

La définition du projet culturel à porter sur notre territoire (objectifs. programmations, etc.) mérite d'être discutée de façon ouverte au plus grand nombre, dans le cadre d'une réelle démocratie participative, afin de disposer d'une ligne claire, partagée et stable.

Cet impératif de transparence est dû tant aux citoyens et aux élus de la POL qu'aux professionnels des établissements culturels et à leurs usagers.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une heureuse année 2024 !

Contrairement à ce qui a été dit, notre tribune ne remettait en rien en cause le travail du personnel de ces structures, nous pointions au contraire les situations compliquées qu'avait subies le personnel durant les mois précédents (ne serait-ce que, par exemple, le départ du directeur de La Mégisserie et la période de transition avant l'arrivée de sa successeur, ainsi que les changements successifs de direction au ciné-bourse). Contrairement aux propos cités dans l'article, nous n'insinuons rien et nous nous en tenons aux faits.

Nous regrettons également que l'article ne fasse pas mention de l'irrespect et de l'agressivité de l'attaque dont les élus de notre groupe Énergie Citoyenne ont fait l'objet. La manière dont ont été relatées nos réponses dans l'article n'est pas fidèle au débat qui s'est tenu, sans parler du peu de place qui leur a été accordée… Il était pour nous essentiel de faire cette mise au point. Yoann Balestrat et Jean-Sébastien Piel



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - Calendrier
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- Réflexions
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

<u>Baromètre des villes marchables</u> : zéro pointé pour Saint-Junien !

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 mars 2024



Le collectif national « Place aux piétons » a publié le baromètre des villes marchables 2023. Les résultats sont issus d'une enquête en ligne remplie par les citoyens-piétons que nous sommes, dans toute la diversité de nos profils (résidents, visiteurs, actifs, retraités...).

Cette consultation publique a rencontré un **véritable succès** puisque plus de 42 000 questionnaires ont été complétés. Un classement concernant 236 communes, dont Saint-Junien, a pu être établi.

Cinq indicateurs ont été évalués. Voici les différents scores obtenus par notre commune (chaque critère est noté sur 20) :

- ressenti global sur le quotidien de la marche : 10,5
- sécurité des déplacements à pied : 8,5
- confort des déplacements à pied : 7,7
- importance donnée aux déplacements à pied par la commune : 4,3
- aménagements et services spécifiques pour les marcheurs : 7,2

Au total, **Saint-Junien obtient la note E** (sur une échelle allant de A+ à G), soit une appréciation « *plutôt défavorable* ».

Le très faible score de la ville ne peut que nous interpeller. Il met en avant le **manque de volonté de la municipalité** pour répondre aux attentes de ceux qui se déplacent à pied, par nécessité ou par choix.

Faisons des mobilités douces une priorité!

Vous trouverez tous les résultats détaillés de ce baromètre en cliquant sur le lien suivant :

https://www.ffrandonnee.fr/s-informer/actualites/barometre-des-villes-ma
rchables-2023-les-resultats



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- Accueil Actualités
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- <u>Vie des Conseils</u>
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - ∘ Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- <u>Le Jugement Majoritaire</u>
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

Réunion du Conseil Communautaire POL du 8 février 2024

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 mars 2024



L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Représentation

• Commission communautaire n°1 - Modification

Personnel

- Tableau des emplois au 1er mars 2024
- Mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Finances et prospectives, administration générale

- Détermination de l'intérêt communautaire
- Création de groupements de commandes avec la commune de Saint-Junien

Economie

- Cession de terrain à la commune de Javerdat
- Zone d'activité de Boisse à Saint-Junien Vente d'un terrain à la SAS TERRA NOBILIS
- Vente d'un bâtiment industriel 17 Rue Evariste Galois à la SAS Europe Industrie Immobilier
- Vente d'un bâtiment chemin de Notre Dame au Goth à Saint-Junien à Monsieur RUCHONNET Gérard
- Donation d'une parcelle de terrain au profit de la communauté de communes Porte Océane du Limousin – Zone de Puy Gaillard
- Zone d'activité de Puy Gaillard à Oradour-sur-Glane Echange de parcelles avec la SAS PUSTERLA

Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire

- Approbation du nouveau zonage d'assainissement de la communauté de communes
- Dépotage des lixiviats traités d'ALVEOL
- Traitement des eaux usées d'EUROPLV

Développement touristique

- Office de tourisme intercommunal Mutualisation avec la société publique locale 'Terres de Limousin' dans l'intérêt de la promotion touristique de la Haute-Vienne
- Aire de repos pour camping-cars à Oradour-sur-Glane Procès-verbal de mise a disposition pour l'exercice de la compétence 'Gestion et entretien d'une aire de repos pour camping-cars à Oradour-sur-Glane'

Animation du territoire et action culturelle

- EPCC Vienne-Glane Subvention de fonctionnement et d'investissement 2024
- Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives Accord de partenariat

Vous trouverez l'ensemble des délibérations dans le document ci-joint : Deliberations-20240208

Ce conseil marquait mes débuts à la CCPOL, lors de la première délibération, j'ai donc pris la parole pour indiquer l'honneur de prendre la place de Frédéric Dauvergne. J'en ai profité pour indiquer que dans les prochains mois, à cause de mes obligations professionnelles liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques, je ne serai pas autant

disponible que je le souhaiterais.

La plupart des délibérations n'ont donné lieu à aucun débat et ont été votées à l'unanimité. Nous sommes intervenus pour demander des précisions sur 2 d'entre elles, et nous nous sommes abstenus sur une troisième.

La première question concernait le projet à Javerdat, il nous a été répondu que ce serait une petite zone résidentielle (5000 m2), la commune ayant une faible réserve foncière.

La seconde délibération sur laquelle nous avons sollicité des précisions portait sur la vente d'un bien à Monsieur Ruchonnet. Nous avons tout d'abord demandé ce qu'il allait devenir de Recyclamer qui occupe ce bâtiment. Le Président nous a répondu que Recyclamer n'occupait plus le bâtiment et qu'ils étaient maintenant hébergés avec la société FBO (note du rédacteur : ce n'est pas l'information qui est donnée sur le site web). Nous nous sommes alors interrogés sur la présence, sur place, avant la présente vente, d'une boîte-aux-lettres au nom de Monsieur Ruchonnet qui n'est actuellement pas locataire du bâtiment que l'on vend. Pierre Allard nous a répondu qu'il était locataire de la maison, située à la même adresse, dont le propriétaire est le fondateur de Recyclamer.

Nous nous sommes abstenus sur le nouveau zonage pour l'assainissement. En effet, il y a eu une très faible participation des citoyens à l'enquête publique (15 observations pour tout le territoire de la POL), et il nous est difficile de nous prononcer pour ou contre un tel projet. Yoann a pointé les limites du dispositif d'enquête publique tel qu'il existe en France, même si une meilleure communication de la collectivité aurait pu être faite.

La séance s'est conclue par une intervention véhémente, haineuse et théâtrale de Thierry Granet à notre encontre, au sujet de notre tribune parue dans le dernier magazine de la communauté de communes, la qualifiant de tous les noms, en en faisant une interprétation totalement fausse. Il a affirmé qu'elle était insultante pour le personnel de la Mégisserie, ce que nous contestons vigoureusement. Nous avons difficilement (tant Monsieur Granet nous invectivait à tout bout de champ) essayé de répondre qu'en aucun cas notre tribune n'était diffamante ou adressée contre le personnel, mais qu'elle demandait effectivement plus de transparence. Nous avons rappelé la nécessité d'une stabilité des directions au niveau des différents établissements culturels; cela est indispensable tant pour le projet culturel que pour la gestion des équipes. Nous avons dénoncé l'instrumentalisation de notre texte et l'absence de respect vis-à-vis de la minorité. La démocratie exige le respect de l'autre, de son point vue et de sa liberté d'expression : c'est fondamental.

Vous pouvez vous faire votre avis par vous-même sur le caractère

prétendument « *polémique* » de notre tribune rédigée en novembre (pour qu'elle puisse être publiée en décembre). Voici le texte :

La culture, plus que jamais !

Nous avons tous entendu parler de situations compliquées au centre culturel La Mégisserie, à l'école de musique Jean-Ferrat et au Ciné-Bourse…

Si la présente tribune n'est pas le lieu pour exposer les responsabilités des uns et des autres face à ces diverses difficultés, notre préoccupation reste entière quant au bon fonctionnement de ces différentes structures intercommunales.

En effet, quand on regarde l'état de notre société et l'évolution du monde, comment ne pas comprendre l'importance d'une politique culturelle ambitieuse et populaire ?

La définition du projet culturel à porter sur notre territoire (objectifs. programmations, etc.) mérite d'être discutée de façon ouverte au plus grand nombre, dans le cadre d'une réelle démocratie participative, afin de disposer d'une ligne claire, partagée et stable.

Cet impératif de transparence est dû tant aux citoyens et aux élus de la POL qu'aux professionnels des établissements culturels et à leurs usagers.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une heureuse année 2024!

Pour finir, vous trouverez ici les décisions prises par le président en vertu de ses délégations : <u>Decisions-20240208</u>



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- <u>Accueil Actualités</u>
 - Actualités
 - ∘ <u>Vie du groupe</u>
 - <u>Calendrier</u>
- Vie des Conseils
 - Comptes-rendus
 - Commissions municipales
 - Commissions POL
- <u>Départementales 2021</u>
- Municipales 2020
 - Nos candidats
 - Vidéos de campagne
- Projets et Références
- <u>Réflexions</u>
- Le Jugement Majoritaire
- Contactez-nous !
- Recherche
- Connexion

<u>Merci Frédéric et bienvenue Corinne</u> ı

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 mars 2024

Notre collègue et ami **Frédéric Dauvergne** a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et conseiller communautaire en fin d'année, pour des raisons strictement personnelles dont il a fait part publiquement en toute sincérité.

Nous tenions à le remercier pour son investissement dans notre groupe -

qu'il poursuivra autrement — et pour son engagement auprès de nos concitoyens et au sein de nos collectivités. La bonne gestion des finances, la transparenceet la solidarité, notamment via le CCAS, ont été parmi ses préoccupations majeures. Et c'est fort de ses convictions qu'il a porté haut les valeurs de notre collectif aux élections départementales de juin 2021 dans notre canton, en réussissant la prouesse de faire accéder le quatuor Énergie citoyenne au second tour. Merci pour tout le travail accompli, avec sérieux, détermination et dynamisme !

En application du droit (principe du « suivant de liste »), **Jean-Sébastien Piel** intègre le conseil communautaire et **Corinne Guillot** devient conseillère municipale.

Enseignante en sciences et techniques médico-sociales en lycée professionnel, Corinne a toujours été investie dans le milieu associatif et social. Elle est actuellement secrétaire de la ludothèque « La Roulotte ». Vivant dans le quartier du cimetière, Corinne accorde une place centrale aux enjeux écologiques ainsi qu'à la culture occitane de notre territoire qui mérite d'être préservée et promue.

Corinne, soit la bienvenue dans le conseil municipal pour y défendre ce en quoi nous croyons. C'est parti, **chabatz d'entrar !**



Frédéric Dauvergne, Corinne Guillot et Jayce Piel

Articles récents

- Vente de la Giboire : les dernières actualités
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 30 septembre 2025
- Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2025
- Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025

• Restez informés !

Archives

- octobre 2025 (2)
- <u>septembre 2025</u> (1)
- <u>juin 2025</u> (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- <u>février 2025</u> (2)
- <u>janvier 2025</u> (1)
- <u>décembre 2024</u> (2)
- novembre 2024 (4)
- <u>juin 2024</u> (3)
- mai 2024 (1)
- <u>avril 2024</u> (2)
- mars 2024 (3)
- <u>février 2024</u> (5)
- <u>décembre 2023</u> (1)
- <u>novembre 2023</u> (2)
- <u>septembre 2023</u> (1)
- juin 2023 (1)
- <u>mai 2023</u> (2)
- <u>avril 2023</u> (3)
- mars 2023 (1)
- <u>février 2023</u> (2)
- janvier 2023 (1)
- <u>décembre 2022</u> (5)
- <u>novembre 2022</u> (2)
- <u>septembre 2022</u> (1)
- juillet 2022 (3)
- <u>juin 2022</u> (3)
- <u>avril 2022</u> (2)
- mars 2022 (2)
- <u>février 2022</u> (2)
- <u>janvier 2022</u> (2)
- décembre 2021 (1)
- <u>novembre 2021</u> (2)
- <u>octobre 2021</u> (1)
- <u>septembre 2021</u> (1)
- <u>juin 2021</u> (1)
- mai 2021 (2)
- avril 2021 (3)
- mars 2021 (5)
- <u>février 2021</u> (3)
- décembre 2020 (2)
- <u>novembre 2020</u> (2)
- octobre 2020 (3)

- <u>septembre 2020</u> (1)
- <u>juillet 2020</u> (1)
- <u>juin 2020</u> (6)
- <u>mai 2020</u> (1)
- <u>avril 2020</u> (1)

Méta

- <u>Connexion</u>
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- <u>Site de WordPress-FR</u>

Rechercher



- Politique de confidentialité
- <u>Sitemap</u>
- Facebook
- <u>X</u>
- <u>RSS</u>